

Direction Départementale des Territoires

Liberté Égalité Eraternité

Metz, le 23 mai 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau Unité Police de l'Eau – Délégation Territoriale de Sarreguemines

Affaire suivie par : Vincent Hennel

Tél: 03 87 28 30 87

E-mail: vincent.hennel@moselle.gouv.fr

La responsable de l'Unité Police de l'Eau à

Madame le Maire

Mairie de Diffembach-les-Hellimer

34, rue Principale

57660 Diffembach-les-Hellimer

Objet: Dossier-de déclaration concernant une opération ponctuelle d'entretien de l'affluent du ruisseau de Sainte-Marguerite à Diffembach-les-Hellimer.

Courrier de demande d'affichage en mairie.

Réf.: VH/SGMS

P.J.: 3

Madame le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

> Travaux relatifs à une opération ponctuelle d'entretien de l'affluent du cours d'eau le Sainte-Marguerite sur la commune de Diffembach-les-Hellimer.

Ce dossier a été déposé par : Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information:

- un exemplaire du dossier de déclaration,
- une copie du récépissé de déclaration n°57-2022-00269, en date du 23 mai 2022,
- une copie du courrier d'accord immédiat à la réalisation de l'opération, en date du 23 mai 2022.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période d'un mois minimum, une copie du récépissé de déclaration précité. Le dossier de déclaration devra être consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de la publication.

.../...

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de ma haute considération.

La responsable de l'unité de la police de l'eau

Céline Dellinger